

Nom de la matière: TDH toutes-saisons Remplace la version du: 29 avril 2016 Numéro de page: 1 of 5

# Fiche signalétique

#### **TDH toutes-saisons**

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : TDH toutes-saisons

Fournisseur : ValPar

Boîte postale 3856, Route n° 1 Est

Regina, SK S4P 3R8

**CANADA** 

 Téléphone
 : 877-685-4886

 N° de téléphone d'urgence
 : 306-791-5911

 Canutec (24 hr)
 : 613-996-6666



### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS	TLV(ACGIH)	PEL (OSHA)	N° DE CAS	POURCENTAGES
Huile, solvant neutre	5mg/m³ (brouillard d'huile)	S.O.	Mélange	75 à 90 %
Additifs de performance	Confidentiel			

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée : (Contact avec les yeux, dermique, inhalation.)

**Effets aigus de la surexposition**: Yeux – Le contact avec les yeux peut causer l'irritation.

Peau – Le contact avec la peau peut causer l'irritation. Inhalation – Peut causer l'irritation du nez et de la gorge.

Ingestion - Peut causer la nausée et le vomissement. Un grand volume peut

affecter le système nerveux central.

Effets chroniques de

la surexposition : Aucun effet nocif anticipé.

Conditions médicales aggravées

par l'exposition : Dermatite et conditions respiratoires existantes.

Cancérogénicité : NTP : Non CIRC : Non OSHA : Non

#### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

#### Procédures d'urgence et de premiers soins

Contact avec les yeux : Si la substance entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement les

yeux à grande eau pendant quinze minutes, tout en soulevant occasionnelle-

ment les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.



Nom de la matière: TDH toutes-saisons Remplace la version du: 29 avril 2016 Numéro de page: 2 of 5

Contact avec la peau : Si la substance entre en contact avec la peau, rincer promptement la peau

contaminée avec du savon et de l'eau. Si la substance pénètre à travers les vêtements, retirer les vêtements et laver la peau promptement avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste après le rinçage, consulter un mé-

decin immédiatement.

**Inhalation** : Si la personne inhale un grand volume de la substance, amener immédiate-

ment la personne exposée à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, administrer la respiration artificielle. Garder la personne au chaud et au repos.

Consulter un médecin dès que possible.

Ingestion : Si la substance a été avalée, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un

médecin.

>500 °F

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair** : >205 °C (>400 °F)

Temp. D'auto-inflammation

Limites d'inflammabilité dans

l'air % par volume : Inférieure : S.O. Supérieure : S.O.

**Agents extincteurs** : Utiliser des jets d'eau pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie et

pour protéger le personnel. Utiliser de la mousse, un produit chimique sec

ou des jets d'eau (brouillard) pour éteindre l'incendie.

Procédures particulières de lutte

contre l'incendie

Lors de la lutte contre l'incendie, porter une tenue de feu complète et un

appareil respiratoire autonome. L'eau peut causer des éclaboussures. La

substance flotte sur l'eau.

Dangers inhabituels d'incendie et

d'explosion

Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent être dégagées pendant la

combustion.

Classifications des dangers

NFPA 704 : Santé – 1 Incendie – 1 Réactivité – 0

HMIS : Santé – Incendie – Réactivité –

## 6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures à prendre si la substance est dégagée ou renversée

Un équipement de protection individuelle devrait être porté. Aérer la zone si elle est confinée ou mal aérée. Contenir avec des digues ou une substance absorbante pour empêcher la migration vers les égouts/voies d'eau. Récupérer les petits déversements avec un absorbant chimique sec; les grands déversements peuvent nécessiter le pompage ou l'aspiration avant l'absorption. Peut nécessiter l'excavation du sol fortement contaminé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.



Nom de la matière: TDH toutes-saisons Remplace la version du: 29 avril 2016 Numéro de page: 3 of 5

### 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation et entreposage

Entreposer dans un contenant fermé, loin de toute source d'inflammation. Les températures de manipulation ne devraient pas dépasser 80 °C (175 °F). Se laver complètement après la manipulation. Ne pas entreposer à des températures de plus de 45 °C (113 °F). Des vapeurs odorantes et toxiques peuvent provenir de la décomposition de ce produit s'il est entreposé à des températures excessives pendant des périodes prolongées. Ouvrir avec soin les contenants, seulement dans des zones bien aérées, ou utiliser une protection respiratoire appropriée. Entreposer dans une zone bien aérée.

### 8. CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles d'ingénierie : Aérer pour contrôler les brouillards et les vapeurs au-dessous des limites

d'exposition.

Appareillage respiratoire : Non requis normalement. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser

un respirateur de vapeurs organiques homologués par NIOSH. Un appareil respiratoire autonome est recommandé pour entrer dans les espaces confinés ou autres zones mal aérées et pour les sites de nettoyage des grands

déversements.

Protection des yeux : Des lunettes chimiques ou un écran facial sont recommandés pour mini-

miser le contact avec les yeux.

Vêtements protecteurs : Des gants imperméables (en nitrile) sont recommandés lors de la manipula-

tion de la substance pour minimiser l'exposition. Des chemises à manches longues, des tabliers pour protéger des produits chimiques et des bottes pour protéger des produits chimiques sont recommandés pour l'exposition de contact ou le nettoyage des déversements. Ne pas porter de montre, d'anneau ou d'accessoire similaire qui pourrait piéger la substance à côté de

la peau.

Autres (douches de sécurité, postes de lavage des yeux, etc.)

De l'eau devrait être disponible pour le rinçage et le lavage en cas d'exposition. Laver les vêtements souillés. Jeter les chaussures ou autres articles en

cuir saturés avec la substance.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** : Liquide ambré

Point d'ébullition : N/D

Pression de vapeur : <1 mmHg à 68 °F

Soluble dans l'eau : Insoluble

Odeur : Odeur légère

Densité (eau = 1) : 0,8800 à 0,8900

Densité de vapeur (air = 1) : N/DTaux d'évaporation (éther = 1) : <1



Nom de la matière: TDH toutes-saisons Remplace la version du: 29 avril 2016 Numéro de page: 4 of 5

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

pH: N/D

Stabilité : Stable à la température et la pression ambiantes. Consultez la section sur la

manipulation et l'entreposage.

Incompatibilité

Situations à éviter : Consulter la section sur la manipulation et l'entreposage.

Matériaux à éviter : Acides, agents oxydants.

Produits de décomposition

dangereux : Il peut y avoir dégagement de fumée, de monoxyde de carbone, d'al-

déhydes, de sulfure d'hydrogène et de mercaptans alkylés. Dans des conditions de combustions, les oxydes des éléments suivants se formeront :

Magnésium, calcium, azote, soufre, carbone.

**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas.

#### 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Remarque: La société n'a pas conduit de tests de toxicité spécifiques sur ce produit.

### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Remarque: La société n'a pas conduit de tests écologiques spécifiques sur ce produit.

## 13. CONSIDÉRATION D'ÉLIMINATION

**Procédures d'élimination des déchets :** Placer les matières contaminées dans un contenant jetable et les jeter conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux sur l'environnement.

#### 14. TRANSPORT

Nom d'expédition DOT correct : S.O. Classe de danger DOT : S.O. Numéro d'identification DOT : S.O. N° de guide de réponse d'urgence DOT : S.O.

#### 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Ce produit contient de produits chimiques toxiques soumis aux exigences de déclaration de la section SARA 313 de la Loi américaine sur la planification des urgences et le droit de la communauté à l'information de 1986 et de 40 CFR 372.

Numéro CAS: S.O. Nom chimique: Composés du zinc Pourcentage en poids: 0,13 % de zinc

Catégories de danger (40 CFR 370.2) de la section SARA 311-312 :

Incendie: Non Décompression brusque: Non Réactif: Non Aigu: Non Chronique: Non



Nom de la matière: TDH toutes-saisons Remplace la version du: 29 avril 2016 Numéro de page: 5 of 5

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Avis de non responsabilité

L'information présentée ici a été compilée à partir de sources jugées fiables et est exacte, au meilleur des connaissances de ValPar. Toutefois, ValPar ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande et de convenance à cette fin particulière, quant à l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus de leur utilisation. ValPar n'assume aucune responsabilité en cas de blessure subie par le destinataire ou une tierce personne ni pour tout dommage causé à des biens, et le destinataire assume tous les risques.